



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Nice, le 10 novembre 2023

- ▣ Rapport d'activité du Conseil d'administration
- ▣ Rapport financier
- ▣ Rapports du Censeur



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Nice, le 10 novembre 2023

Rapport d'activité  
du Conseil d'administration

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames, Messieurs les représentants des membres,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel qui rend compte de l'activité déployée par votre Conseil d'administration depuis la dernière Assemblée Générale du 18 novembre 2022 à Paris.

En tout premier lieu, l'année écoulée a été marquée par les premiers effets de la suppression du dispositif de majoration sur les effectifs des OGA membres de l'UNASA et par voie de conséquence, sur le nombre d'OGA adhérents de l'UNASA.

En effet, force est de constater que si l'impact de cette suppression est moins fort que nous l'envisagions, la baisse du nombre d'adhérents à horizon de la fin de l'année 2023 devrait être de l'ordre de 25 %, selon le baromètre mensuel de suivi du nombre d'adhérents, toutes catégories confondues.

Ce n'est pas le tsunami redouté mais cela a fragilisé un certain nombre d'OGA dont les Conseils d'administration ont décidé de cesser l'activité.

Il est vrai que la nouvelle donne s'avère compliquée ; conserver autant que faire se peut, la base des adhérents et conquérir de nouveaux clients en développant de nouvelles prestations pour les entreprises, grâce à l'évolution de la doctrine fiscale en novembre 2022.

En effet, les échanges très ouverts des fédérations avec Monsieur Clément LARRAURI, successivement Conseiller fiscalité, au cabinet de M. Olivier DUSSOPT, au ministère délégué chargé des Comptes publics, puis au cabinet de M. Gabriel ATTAL, au sein du même ministère, ont abouti à l'élargissement, des missions accessoires mises en place par les CGA et AGA, pour les entreprises non adhérentes.

La question des OMGA a pu ensuite être traitée dans le cadre des discussions entamées par les fédérations d'OGA et, dès le 9 novembre 2022, Monsieur Olivier TOUVENIN, Chef de la gestion fiscale a annoncé l'ébauche d'une solution dans le cadre du droit des associations.

Cette solution a été confirmée par un courriel du 28 novembre 2022 de Madame Séverine REYMUND, Cheffe du bureau GF2B puis, de manière formelle, avec la publication du BOFIP du 20 décembre 2022.

Il a été admis la possibilité pour les OMGA d'avoir deux catégories d'adhérents, en se référant à la loi des Associations 1901 :

- **Des adhérents sous agrément - bénéficiant de l'avantage fiscal** (en l'état actuel, la réduction de 915€)

Pour ces adhérents, l'OMGA doit accomplir les missions légales prévues par le CGI (ECCV et EPS en particulier) et faire l'objet du périmètre de contrôle de l'organisme par la DGFIP dans le cadre de l'agrément DGFIP.

- **Des adhérents hors avantage fiscal - Prestations facultatives (nouvelle catégorie)**

Pour ces adhérents, l'OMGA ne s'inscrit pas dans le cadre de l'agrément DGFIP mais d'une simple association Loi 1901.

Il est libre de proposer à cette catégorie, des prestations en matière d'assistance à la gestion, dans le cadre du périmètre fixé par le décret du 7 octobre 2021 :

Il s'agit notamment de l'examen de conformité fiscale, la dématérialisation et la télétransmission des déclarations fiscales ; la formation et l'information ayant trait au droit, à la fiscalité, à la comptabilité ou à la gestion, la restitution de statistiques, l'aide à la création de microentreprises ainsi que l'accompagnement en matière commerciale et dans les domaines de la communication et de la transition numérique.

L'OMGA doit prévoir une cotisation spécifique pour la nouvelle catégorie d'adhérents, soit en appliquant une cotisation de base et en facturant en sus les prestations facultatives sollicitées par l'adhérent, soit en pratiquant une cotisation englobant l'ensemble des prestations facultatives.

Les adhérents « classiques » soumis aux contrôles de prévention fiscale doivent être bien identifiés soit au sein d'un seul registre, soit en tenant deux registres distincts, et leurs cotisations doivent respecter les règles actuelles d'unicité sous réserve des tolérances existantes.

Ces nouvelles perspectives ont permis aux OGA disposant d'une base assez solide, en dépit de la baisse du nombre d'adhérents, de développer de nouvelles prestations.

Mais ils restent conscients que l'environnement en matière d'accompagnement des petites entreprises est très concurrentiel et que les retombées ne seront pas immédiates.

Le défi est donc de taille même si l'on constate que les experts comptables ont été, dans l'ensemble, d'une neutralité bienveillante et n'ont pas incité leurs clients à démissionner massivement des OGA, sauf cas isolés.

Nous estimons que 2024 constituera une année décisive, et pourra être celle de l'heure de vérité pour l'avenir des OGA.

Voici quelques données chiffrées qui reflètent la situation générale :

L'UNASA compte à ce jour 78 Organismes de Gestion Agréés membres, au lieu de 82 en 2022 du fait de la cessation d'activité cette année de quelques OGA (OMGA PLUS à Reims et OMGAVAL à Brioude) et de la fusion absorption de plusieurs OGA de la région Auvergne Rhône Alpes (ADAPL à Grenoble, OGA LOIRE VELAY à Saint-Etienne).

**Nos 78 OGA membres représentent 221 344 professionnels en 2023, contre 223 970 en 2022.**

**Ce mouvement de baisse va s'amplifier en 2024 avec la fermeture d'ores et déjà annoncée de 15 OGA membres de l'UNASA et la perte d'environ 25% d'adhérents.**

Ces chiffres ne font que confirmer les prévisions des OGA que l'UNASA a questionnés, courant avril 2023 :

74 OGA ont répondu au questionnaire sur 82 OGA membres, soit 90,24% des répondants.

- 53 OGA indiquaient avoir décidé de poursuivre leur activité au-delà de 2023, soit 72 % des répondants.
- 15 OGA indiquaient avoir décidé d'arrêter leur activité, soit 20 % des répondants.
- 6 OGA n'avaient pas encore pris de décision, soit 8 % des répondants.

C'est pourquoi, à l'issue de la lecture du présent rapport d'activité, il vous sera proposé de relever le montant de la cotisation annuelle des associations de l'UNASA de 2 euros H.T à 2,50 euros H.T par adhérent dans la limite de 12 000 euros H.T. par organisme agréé ainsi que le forfait pour la documentation à 50 centimes par adhérent.

Pour les OGA dont le nombre d'adhérents est inférieur à 100, il vous sera également proposé de fixer le montant de la cotisation annuelle incluant la documentation à 300 euros H.T contre 250 euros H.T. précédemment.

Nous espérons que vous accueillerez favorablement ces propositions qui permettront à l'UNASA de continuer à jouer pleinement son rôle de défense des OGA en 2024.

Le Conseil d'administration, réuni le 7 décembre 2022 en visioconférence, a renouvelé le mandat des membres du Bureau sortant pour une période d'une année, à savoir :

AGAURA représentée par Monsieur Béchir CHEBBAH, au poste de Président,

AGAPIA représentée par Monsieur Benoit MOURAILLE, au poste de Vice-président,

FRANCE GESTION représentée par Monsieur Eric MESSINA, au poste de Vice-président,

AGAPL LANGUEDOC ROUSSILLON représentée par Monsieur Michel DEHORS, au poste de Vice-président,

AGAPL BOURGOGNE représentée par Monsieur Rémy SEGUIN, au poste de Vice-Président,

AGA PICPUS représentée par Monsieur Daniel FORESTIER, au poste de Vice-Président,

APL ACA POITOU CHARENTES représentée par Monsieur Christophe LANGLET, au poste de Vice-président,

OGA FRANCE PARTENAIRE représenté par Monsieur Phi TRAN, au poste de Trésorier,

AAPL 74 représentée par Monsieur Jean-Louis BONAVENTURE, au poste de Secrétaire,

TERRA GESTION représentée par Madame Juliette DORE, au poste de Secrétaire Adjointe.

Votre Conseil d'administration a poursuivi au cours de l'année écoulée les actions déjà initiées pour défendre les intérêts des Organismes de Gestion Agréés membres de l'UNASA et faire entendre la voix de notre fédération.

Nous avons maintenu les actions de relations extérieures afin de conforter ou de nouer des relations utiles à la fédération avec les différentes personnalités ou partenaires traditionnels de nos organismes.

Ainsi, nous avons rencontré depuis le 18 novembre 2022 de nombreuses personnalités concernées par les questions relatives aux Organismes Agréés.

Nous avons multiplié les actions de lobbying pour permettre aux OGA de bénéficier, un an de plus, du dispositif de majoration de 10%, ce qui aurait permis de disposer de plus de temps pour obtenir une incitation nouvelle pour l'examen de conformité fiscale et pour tester de nouvelles prestations auprès des entreprises.

Grâce à nos actions menées de manière conjointe avec l'ANPRECEGA, l'AIROGA, l'UFCA et la FNAGA, avec la collaboration de Monsieur Georges PHAM MINH, le Sénat a adopté

l'article 4 bis du projet de loi de finances 2023 portant sur la prorogation des 10% pour un an supplémentaire mais son sort a été scellé par l'utilisation de l'article 49.3 par le gouvernement.

Face à ce contexte incertain, le Conseil d'administration a poursuivi un double objectif :

- Permettre le maintien d'un socle suffisant d'adhérents au sein des OGA, indispensable à la continuité de l'activité,
- Développer des prestations annexes pour élargir cette base.

Cette stratégie s'inscrit dans une démarche réaliste et pragmatique.

Dans ce cadre, l'UNASA a mené différentes actions et a élaboré des outils d'accompagnement pour ses OGA membres.

## **I – LES ACTIONS EN VUE DU MAINTIEN DES ADHÉRENTS AU SEIN DES OGA**

### **LES OUTILS MIS EN PLACE PAR L'UNASA**

#### **▪ Elaboration de modèles de courriers pour les OGA**

A la mi décembre 2022, L'UNASA a diffusé à ses OGA membres, plusieurs modèles de courriers destinés à inciter les adhérents des deux catégories, sous agrément (915€) et hors agrément, à rester dans l'OGA ainsi qu'un modèle de courrier aux experts-comptables correspondants, les invitant à maintenir leurs clients comme adhérents de l'OGA.

Chaque courrier était assorti d'une fiche descriptive des services que l'OGA pouvait mettre en place.

#### **▪ Elaboration d'un modèle de statuts pour les OMGA**

Un modèle de statuts OMGA a été élaboré par l'UNASA afin de répondre à la demande d'appui des Directeurs qui souhaitent actualiser leurs textes pour y introduire les deux catégories d'adhérents, dès communication du courrier du bureau GF 2B, sans attendre la publication du BOFIP.

La FCGA ayant également travaillé sur un modèle, nous avons envisagé d'élaborer un document en commun et avons constaté que chacune des fédérations était déjà très avancée. Or les modèles étaient sensiblement différents dans leurs approches.

C'est pourquoi les Présidents ont-ils décidé que chaque fédération adresserait les deux projets afin que chaque OGA puisse choisir celui qui lui convient.

Les deux documents ont ainsi été diffusés le 16 décembre par l'UNASA auprès de ses OGA membres et par la FCGA auprès des siens.

- **Baromètre de l'évolution du nombre d'adhérents des OGA membres**

Le Conseil d'administration de l'UNASA du 13 janvier 2023 a décidé de la mise en place d'un baromètre mensuel de suivi du nombre d'adhérents afin de mesurer l'impact de la perte de l'avantage fiscal.

Le premier baromètre de l'UNASA a été adressé aux OGA début février pour collecter les informations des OGA pour la période du 31/12/2022 au 31/01/2023.

Les baromètres suivants, réalisés en commun avec la FCGA, ont été collectés auprès des OGA tous les débuts de mois.

Les résultats de ce baromètre sont indicatifs car un pourcentage non négligeable de cotisations reste impayé et un certain nombre de démissions n'a pas encore été enregistré par les OGA.

## **II – LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES ADHÉRENTS ET CLIENTS DES OGA**

### **II-I LA RELANCE DE L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE**

Même si nous n'observons pas, dans l'imédiat, une baisse drastique du nombre de nos adhérents comme nous le redoutions, nous constatons un faible nombre de nouvelles adhésions.

Cela questionne sur notre capacité à renouveler nos effectifs.

C'est pourquoi le Conseil d'administration de l'UNASA a poursuivi les réflexions afin d'identifier les prestations susceptibles d'intéresser les TPE mais aussi les experts comptables.

En effet, ces derniers sont confrontés à un accroissement régulier de leurs missions et font face à une difficulté de recrutement de personnel, ce qui les oblige à se recentrer sur leurs missions essentielles.

Dès lors, il nous est apparu que les OGA pouvaient être complémentaires des cabinets, dans plusieurs domaines, notamment dans le cadre de l'examen de conformité fiscale.



- **Rendre l'examen de conformité fiscale plus attractif**

Cette mission a été dévolue aux experts comptables, aux commissaires aux comptes et aux OGA dans le cadre du décret et de l'arrêté du 13 janvier 2021.

Depuis son lancement, le dispositif connaît un faible succès au regard de la population ciblée, à savoir près de 4 millions d'entreprises.

Le 29 décembre 2022, une réponse du ministère de l'économie et des finances à une question de Sénateur, M. Hervé MAUREY a fait état de 111 590 ECF signalés (case cochée) dans les déclarations de résultats par les entreprises depuis le début du dispositif, c'est-à-dire concernant les exercices clos le 31/12/2020 et clos le 31/12/2021.

Selon les dernières informations transmises en septembre 2023 par Madame Hélène LAVOISIER, Chargée de la relation de confiance à la DGFIP, on relèverait environ 240 000 liasses cochées depuis le lancement du dispositif (décret d'octobre 2021), soit 120 000 déclarations au titre de l'exercice 2022.

Cette donnée, très faible, est incomplète, dans la mesure où la DGFIP ignore le nombre de comptes rendus de mission transmis, faute d'outil de collecte.

Nous avons rappelé à nos interlocuteurs à Matignon et à Bercy que les OGA ont réalisé plus de la moitié des ECF.

Nous estimons que si le gouvernement juge ce dispositif utile et qu'il entend le développer, il doit le rendre plus attractif pour les entreprises et communiquer davantage pour le faire connaître.

Dans cette perspective, le Conseil d'administration de l'UNASA a donné son accord pour proposer une série d'amendements dans le cadre du projet de loi de finances 2024.

Ces amendements, adressés aux membres de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, ont pour objectif d'améliorer l'attractivité de l'examen de conformité fiscale pour les entreprises, par l'obtention d'une incitation complémentaire.

Ils s'appliquent aux OGA mais aussi aux experts comptables en tant que tiers de confiance explicitement désignés par les textes et ne génèrent pas de dépenses pour les pouvoirs publics.

Il s'agit de quatre propositions, portant articles additionnels après les articles 4 et 5 en vue de la discussion, en séance publique, de la 1<sup>ère</sup> partie (recettes) du projet de loi de finances (PLF) pour 2024.

- Accorder la prescription fiscale à l'entreprise sur ses dépenses et charges si elle accepte de faire réaliser un examen de conformité fiscale (ECF) par un tiers de confiance, dont le compte-rendu de mission positif est adressé à l'administration fiscale (la cible : les entreprises dans la limite du seuil du RSI).

- Accorder aux entreprises le bénéfice des exonérations fiscales et sociales liées aux dispositifs zonés (ZRR, ZFU, ZDP, QPV...), sous réserve de la réalisation d'un Examen de conformité fiscale (ECF) par un tiers de confiance et de l'obtention d'un compte rendu de mission positif adressé à l'administration fiscale ;
- Accorder aux entreprises le bénéfice des exonérations de plus-values professionnelles prévues pour les TPE, sous réserve de la réalisation d'un Examen de conformité fiscale (ECF) par un tiers de confiance et de l'obtention d'un compte rendu de mission positif adressé à l'administration fiscale ;
- Permettre, pour les travailleurs indépendants et les dirigeants ou gérants de sociétés, l'utilisation du forfait kilométrique avec option, sous réserve de la réalisation d'un Examen de conformité fiscale (ECF) par un tiers de confiance et de l'obtention d'un compte rendu de mission positif adressé à l'administration fiscale.

A ce jour, le premier amendement relatif à la prescription a été déposé par Monsieur Mohamed LAQHILA, Député membre de la Commission des finances mais il n'a pas pu prospérer du fait du déclenchement de l'article 49.3 par la Première ministre sur la partie « Recettes » du PLF 2024.

Concrètement, dès lors que l'entreprise fait réaliser un ECF par un tiers de confiance, et que cet ECF aboutit à la communication d'un compte rendu de mission positif à l'administration fiscale, celle-ci considèrera que ses charges et dépenses sont « sanctuarisées ».

Dans le cadre de son contrôle selon les règles actuelles du droit commun, sur les produits de l'entreprise, et notamment en matière de TVA, si l'administration met au jour des anomalies traduisant des manœuvres délibérées ou des activités dissimulées, elle retrouve alors toutes ses prérogatives de contrôle en matière de dépenses. La prescription devient dès lors caduque.

Du point de vue de l'entreprise, la prescription fiscale représente une juste contrepartie, dans la mesure où elle se place volontairement dans une démarche de sincérité fiscale.

Nous allons tenté de redéposer l'ensemble de ces textes de nouveau au Sénat.

- **L'enregistrement à l'INPI de la marque de garantie ECF**



Il s'agit d'une Marque de garantie et d'une marque figurative (logo).

Pour mémoire, cette marque a un double objet :

- Identifier les OGA comme des tiers de confiance qui s'engagent à promouvoir l'ECF auprès des entreprises afin de renforcer leur civisme fiscal,
- Valoriser les entreprises adhérentes qui souscrivent un ECF auprès de ces OGA et prennent un engagement de transparence et de conformité fiscale.

L'obtention du dépôt de la marque a été compliquée et a nécessité du temps dans la mesure où la notion même de marque de garantie est très récente.

La marque a été enregistrée par l'INPI le 27 juillet 2022, avec expiration au 27/07/2032.

47 conventions d'exploitation ont d'ores et déjà été signées entre l'UNASA et les OGA membres de l'UNASA et de l'ANPRECEGA, partenaire du Label.

Forte de ce nouvel outil, l'UNASA envisage de faire la promotion de l'examen de conformité fiscale en diffusant la marque sous différents supports (auto-collants pour les TPE, par exemple).

Une campagne de communication pourra également être envisagée si l'examen de conformité fiscale est encouragé par les pouvoirs publics et fait l'objet d'une nouvelle incitation.

## **II-II LA PROMOTION DE L'EXAMEN DE CONFORMITÉ SOCIALE**

L'UNASA et les membres partenaires du groupe ont mené une réflexion sur les nouvelles missions que les OGA pourraient réaliser et qui s'inscriraient dans leur cœur de métier, à savoir le contrôle préventif.

L'examen de conformité sociale, dans le prolongement de l'examen de conformité fiscale, constitue l'une des préconisations de Monsieur Jean-Pierre LIEB, avocat associé d'E&Y dans son rapport.

Ainsi, en fin d'année 2022, l'UNASA et les membres partenaires du groupe se sont entretenus en visioconférence avec Monsieur Emmanuel DELLACHERIE, Directeur de la réglementation, du recouvrement et du Contrôle à l'ACOSS et ses plus proches collaborateurs.

Cet entretien avait pour objet d'examiner la faisabilité d'une mission de pré-contrôle des OGA sur les obligations déclaratives des TPE auprès des URSSAF.

Il semblerait qu'il y ait un réel besoin en la matière face au nombre d'entreprises à contrôler. Les OGA sont des tiers de confiance qui pourraient faire l'objet d'un conventionnement avec les URSSAF.

Ceci étant, il y a deux obstacles à lever avant de poursuivre les discussions sur cette nouvelle mission :

Il faut obtenir que la DGFIP accepte que les OGA puissent jouer un rôle en matière sociale car c'est un sujet transverse fiscal/social et qu'elle ne s'y oppose pas.

Il faut que le gouvernement accorde une contrepartie aux entreprises qui accepteront de se soumettre à un pré-contrôle. Cette incitation risque de se heurter à la même problématique que précédemment pour les OGA : toute obligation est exclue et l'incitation ne doit pas grever les finances publiques.

Le sujet reste à l'étude au niveau du gouvernement et des rendez-vous sont d'ores et déjà pris pour avancer sur ce dossier.

### **II-III LE DOSSIER DE PERFORMANCE PROPOSÉ PAR OGA SERVICES**

Courant juin 2023, l'UNASA s'est associée au capital de l'inter-fédéré holding d'OGA SERVICES à parts égales avec la FCGA à hauteur de 40%, la FCGAA à hauteur de 20%.

Nous nous félicitons de cette association qui sera profitable aux OGA de nos fédérations respectives.

L'UNASA est représentée au sein du Conseil d'administration de la holding par trois de ses membres élus : Messieurs Béchir CHEBBAH, Michel DEHORS et Eric LENOIR.

Nous sommes convaincus que ce dossier de positionnement, initié par OGA SERVICES, constitue un outil inédit qui apporte une valeur ajoutée à l'expert comptable dans son rôle de conseil.

C'est, de ce point de vue, un moyen efficace de l'OGA pour fidéliser le cabinet correspondant et l'inciter à maintenir ses clients dans l'OGA.

C'est pourquoi, le Conseil d'administration de l'UNASA a convié successivement Messieurs Alain CONESA et Christophe DUNOYER, Président du Directoire d'OGA Services, pour présenter dans le détail le dispositif et son modèle économique.

Nous estimons qu'il est d'ailleurs indispensable pour les OGA qui ont souscrit à OGA SERVICES, de communiquer le plus tôt possible, de façon très active et récurrente, sur ce dossier de positionnement auprès de leurs membres correspondants (organisation par l'OGA d'événements de présentation : petits déjeuners, cocktails, etc...).

Il faut en effet éviter de l'adresser par mail aux cabinets car, à l'instar du dossier de gestion ou du dossier d'analyse économique, il serait noyé dans la masse et ne serait pas lu.

Concernant les autres produits d'OGA SERVICES, l'étude des valeurs de cession de fonds et cahier de tendances, l'UNASA est disposée à contribuer à l'enrichissement des données en matière de BNC.

Selon nos dernières informations, 54 OGA sont associés au capital d'OGA SERVICES.

## **II-IV LES OUTILS DE FIDELISATION DES ADHÉRENTS ET DES CABINETS CORRESPONDANTS**

### **▪ DYNABUY, Centrale d'achat pour les entreprises adhérentes des OGA**

Un nouveau contrat tri-partite entre DYNABUY, l'UNASA et l'ANPRECEGA a été signé en septembre dernier.

Il se substitue à l'ancien contrat DYNABUY UNASA et permet une remise à niveau des prestations, tout en retenant la meilleure offre de chaque contrat partenaire.

Grâce à ce partenariat, les OGA membres de l'UNASA peuvent faire bénéficier gratuitement, leurs adhérents, leurs correspondants, et les salariés de l'OGA des avantages de cette centrale d'achat :

- Avantages Entreprises permettant de réaliser de larges économies sur les frais généraux (25% d'économie en moyenne)
- Avantages Privés (prix remisés sur les clubs de vacances, places de cinéma, grande distribution, parfumeries, etc...) donnant accès à des réductions sur les dépenses personnelles (de l'ordre de 1 000 € par an, par bénéficiaire)
- Un comparateur de devis

Nous constatons d'importantes avancées, suite à ce nouveau contrat :

- La création d'une marque dédiée « OGA-DYNABUY »
- La mise en place d'une « landing page » (point d'entrée) personnalisée avec le logo de chaque OGA à insérer sur le site de l'OGA
- La maîtrise par l'OGA administrateur du site, des comptes de ses adhérents (suppression en cas de démission)
- La possibilité pour le chef d'entreprise (et ses salariés s'il le souhaite) de disposer d'une carte dématérialisée ouvrant droit à des tarifs remisés dans de nombreuses enseignes

C'est un outil supplémentaire de fidélisation pour les OGA.

### **▪ GUARDEA**

Guardea est une entreprise nationale de cybersécurité avec laquelle l'UNASA et l'ANPRECEGA ont noué un partenariat en octobre dernier, au profit de leurs OGA membres.

Ce partenariat ouvre la possibilité aux OGA de l'UNASA de faire bénéficier leurs entreprises adhérentes d'un diagnostic général gratuit et de trois offres disponibles en matière d'assistance et de remédiation, à des tarifs largement remisés par rapport aux prix publics (entre 8 et 15% selon le pack).

Comme Dynabuy, cette offre vient compléter les outils de fidélisation des adhérents et/ou cabinets correspondants.

### **III – LA CONQUETE DE NOUVEAUX MARCHÉS PAR LES OGA**

#### **III-I LES OGA AUX SERVICES DES ASSOCIATIONS GRACE AU LABEL ASSO**

Le Label ASSO, instauré par la FCGA ouvrira aux OGA une nouvelle mission de sécurisation pour les petites associations, au plan administratif et juridique.

Il permettra de décliner une grille d'une soixantaine de questions pour le dirigeant de l'association et conduit à l'octroi, selon le niveau des réponses, d'un label annuel de transparence.

L'OGA pourra également établir un dossier de positionnement de l'association.

L'association doit s'acquitter d'une cotisation de 250 € HT auprès de la plateforme qui reverse 230 €HT à l'OGA sous-traitant, ce qui équivaut en moyenne au montant d'une cotisation d'adhésion.

Ce nouveau dispositif correspond à un réel besoin de sécurisation des petites associations qui ne disposent pas de commissaires aux comptes et ouvre aux OGA, un nouveau vivier d'adhérents potentiels.

Il est en cours de mise en place, pour commencer, auprès des fédérations professionnelles de sports (Boxe-savate) et pourrait être étendu, à terme, à d'autres secteurs associatifs.

Une vingtaine d'OGA membres de l'UNASA ont déjà rejoint ce dispositif.

#### **III-II LES OGA AU SERVICE DES PARTICULIERS**

En l'état actuel, les OGA ne peuvent rendre des services qu'aux industriels, commerçants, artisans, agriculteurs et professionnels libéraux ou aux contribuables exerçant une activité imposée dans la catégorie BIC, BNC, BA ou IS.

L'UNASA, avec ses partenaires, s'efforce de faire déposer un amendement en vue d'autoriser les OGA à offrir des services à domicile aux particuliers dans les domaines de l'aide aux tâches administratives, à l'informatique et à l'élaboration des déclarations fiscales (2042 et annexes) sans avoir à se soumettre à une deuxième procédure d'agrément, dans la mesure où ils en bénéficient déjà d'un.

Il est proposé que ces prestations soient éligibles au bénéfice du crédit d'impôt relatif aux services à la personne, prévu à l'article 199 sexdecies du code général des impôts.

## **IV - LA POURSUITE D'UN LOBBYING ACTIF**

### **IV-I Le maintien de l'agrément**

Conscients que l'adhésion à l'OGA par l'entreprise repose essentiellement sur un rapport de confiance étroitement lié à l'agrément, nous n'avons eu de cesse, depuis la disparition du dispositif de majoration, de nous assurer qu'il n'était pas menacé à brève ou moyenne échéance.

C'est pourquoi, lors des entretiens successifs que nous avons pu avoir avec Monsieur Olivier TOUVENIN, Chef de service de la gestion fiscale fin novembre 2022, et plus récemment le 11 octobre 2023, nous avons souligné avec force la nécessité du maintien de l'agrément des OGA.

Nous en avons été assurés jusqu'à présent.

### **IV-II La conservation de la réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion à un OGA**

En outre, nous avons milité pour la conservation de cette réduction d'impôt dans la mesure où cet avantage touche près de 40 % en moyenne des entreprises adhérentes et permet de conserver un socle de TPE au sein des OGA.

Il nous apparaît qu'il est également dans l'intérêt de la profession comptable de défendre cette disposition.

Les dernières entrevues au sein des cabinets ministériels et à la DGFIP nous ont également permis d'obtenir l'assurance que cette réduction ne serait pas remise en cause par le gouvernement dans le PLF 2024.

## **La réduction du délai de reprise pour les micro-entrepreneurs adhérant à un OGA**

L'UNASA, avec ses partenaires, a adressé un projet d'amendement visant à inciter les micro-entrepreneurs imposés selon le régime micro BIC, BNC ou BA à adhérer à un OGA (ou à recourir au service d'un professionnel de l'expertise comptable) en les faisant bénéficier de la réduction du délai de reprise de l'administration à deux années.

Les OGA auraient une mission d'accompagnement (formation, information ...), ainsi qu'une mission de contrôle du respect des obligations comptables (certes légères mais néanmoins existantes) par les bénéficiaires du régime micro. Ils s'assureraient de la concordance, la cohérence et la vraisemblance (CCV) des données déclarées avec les documents comptables.

Un compte rendu de mission serait établi chaque année, par l'OGA et une copie serait communiquée à l'administration fiscale.

En cas de contrôle et de découverte de manœuvres délibérées et organisées pour dissimuler les recettes, ces micro-entrepreneurs seraient soumis aux règles de droit commun.

**Nous restons convaincus que nous devons poursuivre nos démarches auprès des pouvoirs publics et conserver les OGA dans le paysage parlementaire et politique.**

## **V - LES ACTIONS EXTÉRIEURES**

En ce qui concerne les ACTIONS EXTÉRIEURES, destinées à échanger en toute transparence avec nos partenaires et à renforcer nos liens, nous pouvons citer notre participation :

- A l'assemblée générale de l'AIROGA le 12 juin à Ixassou,
- A l'assemblée générale de l'ANPRECEGA le 21 septembre à Ajaccio,
- Au Challenge Voiles du 30 août au 2 septembre dans le cadre du voilier affrété en commun par la FCGA, l'UNASA et OGA Services à La Rochelle,
- Au 78e congrès de l'Ordre des Experts-Comptables du 27 au 29 septembre à Montpellier.
- Aux journées de la FCGA dans quelques jours à Annecy.

Je tiens particulièrement à remercier l'ensemble des Elus, Directeurs et Collaborateurs qui s'investissent pour la sauvegarde des OGA.



Tel est le compte rendu de l'activité déployée par votre Conseil d'administration et ses représentants au cours de l'année écoulée.

Je vous rappelle également que le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois depuis la dernière assemblée générale :

les 7 décembre 2022, 13 janvier 2023, 10 mars 2023, le 9 juin 2023 et le 22 septembre 2023 dans le cadre du Conseil d'administration décentralisé à Ajaccio.

Nous avons pu organiser un séminaire de formation et d'information exceptionnel à New-York du 25 au 30 mai. Il a regroupé 51 participants et 20 OGA dont 6 qui prenaient part à cette manifestation pour la première fois.

Cette manifestation a permis de renforcer la motivation des participants dans un contexte particulièrement anxiogène et d'échanger sur les différents axes de développement mis en place par les Directeurs.

Les sujets suivants ont été traités dans le cadre des trois sessions de formation :

- Point sur la campagne fiscale écoulée
- Axes de maintien et de développement des OGA
- OGA Services
- Label ASSO et Label ECF
- Offres de services Guardia et Dynabuy

Enfin, afin de permettre un renouvellement du Conseil d'administration par tiers conformément aux statuts, il vous sera proposé d'élire ou de réélire sept administrateurs.

Il vous est également proposé d'adopter le budget qui vous est présenté et les modifications des cotisations pour 2024, indispensables à la poursuite de l'activité de votre fédération.

Telles sont les questions inscrites à l'ordre du jour de notre Assemblée.

Pour conclure, et comme de coutume, je tiens à remercier tous les administrateurs et les permanents qui consacrent une partie importante de leur temps pour œuvrer dans l'intérêt général.

***Pour le Conseil d'administration,***

**Le Président**

**Béchir Chebbah.**



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Nice, le 10 novembre 2023

Rapport financier

## RAPPORT FINANCIER SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport financier sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

### PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels qui vous sont présentés sont conformes aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Notre compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, fait ressortir les principaux chiffres suivants :

	<b>31/12/2022</b> (12 mois)	<b>31/12/2021</b> (12 mois)
Cotisations	305 976 €	303 190 €
Publications	- €	- €
Forfait documentation	89 405 €	88 225 €
Autres produits	201 526 €	191 789 €
Reprise sur provisions et transfert de charges	- €	39 181 €
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>596 907 €</b>	<b>622 385 €</b>
Publications	12 000 €	12 000 €
Autres charges externes	473 648 €	443 798 €
Impôts et taxes	1 421 €	1 885 €
Salaires et charges sociales	159 607 €	144 152 €
Amortissements et provisions	329 €	1 020 €
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>647 004 €</b>	<b>602 855 €</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 50 097 €</b>	<b>19 530 €</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>- 50 097 €</b>	<b>19 530 €</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- €</b>	<b>- 306 €</b>
Impôts sur les bénéfices	- €	17 875 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 50 097 €</b>	<b>1 349 €</b>

Ainsi que vous pouvez le constater, les produits réalisés au cours de l'exercice écoulé se traduisent par des produits d'exploitation qui se sont élevés à 596 907 € (dont 173 990 € de refacturation de réunions techniques) contre 622 385 € pour l'exercice 2021 (dont 155 963 € de refacturation de réunions techniques).

Pour rappel, les cotisations de l'exercice 2022 de chaque association sont calculées sur la base de 2.00 € HT par adhérent présent au 31 mai de la même année (comme pour les cotisations de l'exercice 2021) avec un plafonnement global à 9 000 € HT par association (comme pour l'exercice 2021).

Ainsi, le montant global des cotisations facturées par l'UNASA en 2022 s'est élevé à 305 976 € (contre 303 190 € pour l'exercice 2021). Le montant des produits des cotisations est en adéquation avec le budget 2022.

Le total des charges d'exploitation ressort à 647 004 € (dont 12 000 € de frais des publications et 174 233 € de réunions techniques) contre 602 855 € l'exercice précédent (dont 12 000 € de frais de publications et 156 444 € de réunions techniques).

Le résultat de l'exercice est déficitaire de 50 097 € € contre un excédent de 1 349 € l'exercice précédent.

Notre bilan, au 31 décembre 2022, se caractérise par les principales valeurs suivantes :

	<b>31/12/2022</b> (12 mois)	<b>31/12/2021</b> (12 mois)
Actif immobilisé	1 546 €	80 €
Créances et autres actifs circulants	591 420 €	173 889 €
Disponibilités	429 563 €	440 955 €
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> (montants nets)	<b>1 022 530 €</b>	<b>614 923 €</b>
Report à nouveau	407 767 €	406 418 €
Résultat de l'exercice	- 50 097 €	1 349 €
<b>Fonds propres</b>	<b>357 670 €</b>	<b>407 767 €</b>
<b>Provision pour risques et charges</b>	<b>24 900 €</b>	<b>24 900 €</b>
<b>Dettes</b>	<b>639 961 €</b>	<b>182 257 €</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 022 530 €</b>	<b>614 923 €</b>

Au 31/12/2022, les fonds propres sont de 357 670 €. De son côté, la trésorerie disponible s'est élevée à 429 563 €.

## CONCLUSION

Nous espérons que la résolution qui vous sera proposée recevra votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Trésorier  
Phi TRAN

# Bilan actif

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2022

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	26 971	26 971		80
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	19 589	18 043	1 546	
Immob. en cours / Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>46 560</b>	<b>45 014</b>	<b>1 546</b>	<b>80</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	506 210		506 210	118 038
Autres créances	77 137		77 137	46 471
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	429 563		429 563	440 955
Charges constatées d'avance	8 073		8 073	9 380
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 020 984</b>		<b>1 020 984</b>	<b>614 844</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 067 544</b>	<b>45 014</b>	<b>1 022 530</b>	<b>614 923</b>

# Bilan passif

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2022

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	407 767	406 418
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-50 097</b>	<b>1 349</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>357 670</b>	<b>407 767</b>
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	24 900	24 900
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>24 900</b>	<b>24 900</b>
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	121 168	118 660
Dettes fiscales et sociales	104 021	29 793
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	26 553	33 804
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	388 218	
<b>DETTES</b>	<b>639 961</b>	<b>182 257</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 022 530</b>	<b>614 923</b>

# Détail du bilan actif

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2022

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- 205000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	26 971,41		26 971,41	26 971,41
- 280500 AMORT. CONCESSIONS & DROITS SIMILA		26 971,41	-26 971,41	-26 891,82
<b>Concessions, brevets et droits assimilés</b>	<b>26 971,41</b>	<b>26 971,41</b>		<b>79,59</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- 218300 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUI	10 871,69		10 871,69	9 075,86
- 218400 MOBILIER	8 717,25		8 717,25	8 717,25
- 281830 AMORT. MATERIEL DE BUREAU ET INFOR		9 325,28	-9 325,28	-9 075,86
- 281840 AMORT MOBILIER		8 717,25	-8 717,25	-8 717,25
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>19 588,94</b>	<b>18 042,53</b>	<b>1 546,41</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>46 560,35</b>	<b>45 013,94</b>	<b>1 546,41</b>	<b>79,59</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
- 411100 CLIENTS - ADHERENTS 19.60%				1 024,85
- 411200 CLIENTS - ADHERENTS REFAC 19.60%				444,25
- 411300 CLIENTS - PARTENAIRES	442,80		442,80	33 574,88
- 411400 CLIENTS - ADHERENTS 20.00%	488 534,19		488 534,19	69 300,52
- 418100 CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	17 233,44		17 233,44	13 693,44
<b>Usagers et comptes rattachés</b>	<b>506 210,43</b>		<b>506 210,43</b>	<b>118 037,94</b>
- 401100 FOURNISSEURS	2 340,00		2 340,00	
- 421100 PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	0,38		0,38	0,38
- 444000 ETAT - IMPOT SUR LES BENEFICES	4 850,00		4 850,00	2 039,00
- 445660 TVA DEDUCTIBLE S/ABS				9 916,90
- 445675 CREDIT DE TVA				22 713,00
- 445720 TVA COLLECTEE 19.60%				275,02
- 445800 TVA A REGULARISER	66 500,00		66 500,00	5 377,00
- 445860 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	2 152,79		2 152,79	4 365,80
- 445870 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	1 293,88		1 293,88	1 783,88
<b>Autres créances</b>	<b>77 137,05</b>		<b>77 137,05</b>	<b>46 470,98</b>
<b>Divers</b>				
- 512000 HSBC	168 996,08		168 996,08	50 504,57
- 512009 LCL	260 567,36		260 567,36	390 450,13
<b>Disponibilités</b>	<b>429 563,44</b>		<b>429 563,44</b>	<b>440 954,70</b>
- 486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	8 072,97		8 072,97	9 380,28
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>8 072,97</b>		<b>8 072,97</b>	<b>9 380,28</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 020 983,89</b>		<b>1 020 983,89</b>	<b>614 843,90</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 067 544,24</b>	<b>45 013,94</b>	<b>1 022 530,30</b>	<b>614 923,49</b>

# Détail du bilan passif

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2022

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<b>PASSIF</b>		
- 110000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)	407 766,63	406 417,61
<b>Report à nouveau</b>	<b>407 766,63</b>	<b>406 417,61</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-50 096,99</b>	<b>1 349,02</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>357 669,64</b>	<b>407 766,63</b>
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
- 158000 AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	24 900,00	24 900,00
<b>Provisions pour charges</b>	<b>24 900,00</b>	<b>24 900,00</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>24 900,00</b>	<b>24 900,00</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</b>		
- 401100 FOURNISSEURS	71 884,71	61 864,81
- 408100 FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	49 283,14	56 794,80
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>121 167,85</b>	<b>118 659,61</b>
- 422000 COMITE D'ENTREPRISE	131,00	110,00
- 428200 DETTES PROV POUR CONGES PAYES	3 078,00	3 368,00
- 431000 SECURITE SOCIALE	4 701,00	4 378,00
- 437000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		180,00
- 437100 KLESIA	1 417,29	1 478,37
- 437200 REUNICA	498,66	486,69
- 437500 GAN VIE	113,70	87,84
- 437600 LA MONDIALE	1 416,76	211,00
- 438200 CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES	1 539,00	1 684,00
- 442100 PRELEVEMENTS A LA SOURCE (IR)	1 568,81	1 396,10
- 445510 TVA A DECAISSER	2 364,00	
- 445660 TVA DEDUCTIBLE S/ABS	5 941,20	
- 445725 TVA COLLECTEE 20.0%	81 251,99	16 413,47
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>104 021,41</b>	<b>29 793,47</b>
- 411100 CLIENTS - ADHERENTS 19.60%		1 437,84
- 411200 CLIENTS - ADHERENTS REFAC 19.60%		1 706,98
- 411400 CLIENTS - ADHERENTS 20.00%	1 545,28	4 398,24
- 419800 CLIENTS - RRR A ACCORDER	24 396,72	24 396,72
- 468600 CHARGES A PAYER	611,00	1 864,00
<b>Autres dettes</b>	<b>26 553,00</b>	<b>33 803,78</b>
- 487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	388 218,40	
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>388 218,40</b>	
<b>DETTES</b>	<b>639 960,66</b>	<b>182 256,86</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 022 530,30</b>	<b>614 923,49</b>



# Compte de résultat

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2022

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Ventes de marchandises						
Production vendue	594 905	100,00	582 988	100,00	11 917	2,04
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises et Transferts de charge			39 181	6,72	-39 181	-100,00
Cotisations						
Autres produits	2 003	0,34	216	0,04	1 787	827,34
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>596 907</b>	<b>100,34</b>	<b>622 385</b>	<b>106,76</b>	<b>-25 478</b>	<b>-4,09</b>
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières	12 000	2,02	12 000	2,06		
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges ext	465 372	78,23	436 018	74,79	29 354	6,73
Impôts et taxes	1 421	0,24	1 885	0,32	-464	-24,62
Salaires et Traitements	115 332	19,39	103 903	17,82	11 429	11,00
Charges sociales	44 275	7,44	40 249	6,90	4 026	10,00
Amortissements et provisions	329	0,06	1 020	0,17	-691	-67,74
Autres charges	8 276	1,39	7 781	1,33	495	6,36
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>647 004</b>	<b>108,76</b>	<b>602 855</b>	<b>103,41</b>	<b>44 149</b>	<b>7,32</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-50 097</b>	<b>-8,42</b>	<b>19 530</b>	<b>3,35</b>	<b>-69 627</b>	<b>-356,51</b>
Opérations faites en commun						
Produits financiers						
Charges financières						
<b>Résultat financier</b>						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-50 097</b>	<b>-8,42</b>	<b>19 530</b>	<b>3,35</b>	<b>-69 627</b>	<b>-356,51</b>
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles			306	0,05	-306	-100,00
<b>Résultat exceptionnel</b>			<b>-306</b>	<b>-0,05</b>	<b>306</b>	<b>100,00</b>
Impôts sur les bénéfices			17 875	3,07	-17 875	-100,00
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-50 097</b>	<b>-8,42</b>	<b>1 349</b>	<b>0,23</b>	<b>-51 446</b>	<b>NS</b>
<b>Contribution volontaires en nature</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>Total des produits</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
<b>Total des charges</b>						

# Détail du compte de résultat

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2022

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 706000 COTISATIONS	305 976,05	51,43	303 190,00	52,01	2 786,05	0,92
- 706100 FORFAIT DOCUMENTATION	89 404,80	15,03	88 225,20	15,13	1 179,60	1,34
- 708150 REUNIONS TECHNIQUES	173 990,29	29,25	155 962,60	26,75	18 027,69	11,56
- 708800 AUTRES PRODUITS ACTIVITES A	25 533,70	4,29	35 610,06	6,11	-10 076,36	-28,30
<b>Production vendue</b>	<b>594 904,84</b>	<b>100,00</b>	<b>582 987,86</b>	<b>100,00</b>	<b>11 916,98</b>	<b>2,04</b>
- 781500 REPRISE S/PROV RISQUES & CH			35 000,00	6,00	-35 000,00	-100,00
- 781740 REPRISE S/PROV DEPREC CRE.			4 181,40	0,72	-4 181,40	-100,00
<b>Reprises et Transferts de charge</b>			<b>39 181,40</b>	<b>6,72</b>	<b>-39 181,40</b>	<b>-100,00</b>
- 758000 PRODUITS DIVERS GESTION CC	2 002,58	0,34	215,95	0,04	1 786,63	827,34
<b>Autres produits</b>	<b>2 002,58</b>	<b>0,34</b>	<b>215,95</b>	<b>0,04</b>	<b>1 786,63</b>	<b>827,34</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>596 907,42</b>	<b>100,34</b>	<b>622 385,21</b>	<b>106,76</b>	<b>-25 477,79</b>	<b>-4,09</b>
- 601169 DONNEES STATISTIQUES	12 000,00	2,02	12 000,00	2,06		
<b>Achats de matières premières</b>	<b>12 000,00</b>	<b>2,02</b>	<b>12 000,00</b>	<b>2,06</b>		
- 606300 FOURNITURES ENTRETIEN & PE	794,76	0,13	875,42	0,15	-80,66	-9,21
- 606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVE	1 272,36	0,21	2 514,86	0,43	-1 242,50	-49,41
- 611000 SOUS-TRAITANCE GENERALE			250,00	0,04	-250,00	-100,00
- 613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	9 900,00	1,66	9 900,00	1,70		
- 613530 LOCATION MATERIEL DE BUREA	631,12	0,11	959,98	0,16	-328,86	-34,26
- 615600 MAINTENANCE	3 279,13	0,55	1 717,89	0,29	1 561,24	90,88
- 616000 PRIMES D'ASSURANCES	2 334,93	0,39	2 361,16	0,41	-26,23	-1,11
- 618200 NEWS LETTER	18 900,00	3,18	18 900,00	3,24		
- 618250 BASE DOCUMENTAIRE	40 000,00	6,72	20 000,00	3,43	20 000,00	100,00
- 618300 DOCUMENTATION TECHNIQUE	8 987,00	1,51	9 428,28	1,62	-441,28	-4,68
- 618510 ASSEMBLEE GENERALE	87 005,77	14,63	72 765,37	12,48	14 240,40	19,57
- 618520 CA DECENTRALISE	19 033,59	3,20	15 650,70	2,68	3 382,89	21,61
- 618530 REUNIONS INTER-FEDERATION			258,00	0,04	-258,00	-100,00
- 618540 SEMINAIRE UNASA	10 765,00	1,81			10 765,00	
- 618550 REUNIONS UNASA	174 233,29	29,29	156 443,90	26,83	17 789,39	11,37
- 622600 HONORAIRES	43 418,32	7,30	76 666,00	13,15	-33 247,68	-43,37
- 622601 HONORAIRES COMPTABLES	6 106,00	1,03	4 600,00	0,79	1 506,00	32,74
- 622602 HONORAIRES CENSEURS	3 810,00	0,64	3 700,00	0,63	110,00	2,97
- 622611 HONORAIRES TL CONSEILS	1 600,00	0,27	1 600,00	0,27		
- 622800 REMUN. & HONORAIRES DIVERS	177,92	0,03			177,92	
- 623100 INSERTIONS PUBLICITAIRES			4 150,00	0,71	-4 150,00	-100,00
- 623340 CONGRES ET SALONS	16 917,53	2,84	15 860,82	2,72	1 056,71	6,66
- 623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	989,50	0,17			989,50	
- 624700 TRANSPORTS COLLECTIFS DU I	827,20	0,14	902,40	0,15	-75,20	-8,33
- 625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	8 461,18	1,42	5 198,28	0,89	3 262,90	62,77
- 625700 RECEPTIONS	2 637,05	0,44	1 155,48	0,20	1 481,57	128,22
- 626100 AFFRANCHISSEMENTS	736,27	0,12	610,03	0,10	126,24	20,69
- 626200 TELEPHONE	731,19	0,12	675,55	0,12	55,64	8,24
- 626300 INTERNET	1 515,66	0,25	1 487,60	0,26	28,06	1,89
- 627000 SERVICES BANCAIRES	677,23	0,11	715,08	0,12	-37,85	-5,29
- 628110 COTISATIONS PROFESSIONNEL	-370,00	-0,06	6 671,00	1,14	-7 041,00	-105,55
<b>Autres achats non stockés et charges €</b>	<b>465 372,00</b>	<b>78,23</b>	<b>436 017,80</b>	<b>74,79</b>	<b>29 354,20</b>	<b>6,73</b>
- 631200 TAXE D'APPRENTISSAGE	426,46	0,07	476,00	0,08	-49,54	-10,41

# Détail du compte de résultat

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2022

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 631300 FORMATION CONTINUE	345,41	0,06	962,00	0,17	-616,59	-64,09
- 635110 TAXE PROFESSIONNELLE	649,00	0,11	447,00	0,08	202,00	45,19
<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 420,87</b>	<b>0,24</b>	<b>1 885,00</b>	<b>0,32</b>	<b>-464,13</b>	<b>-24,62</b>
- 641100 SALAIRES	60 966,03	10,25	60 257,36	10,34	708,67	1,18
- 641150 SALAIRES ADMINISTRATEURS	53 156,16	8,94	33 222,54	5,70	19 933,62	60,00
- 641200 PROVISION POUR CONGES PAY	-290,00	-0,05	423,00	0,07	-713,00	-168,56
- 641400 INDEMNITES ET AVANTAGES DIV	1 500,00	0,25	10 000,00	1,72	-8 500,00	-85,00
<b>Salaires et Traitements</b>	<b>115 332,19</b>	<b>19,39</b>	<b>103 902,90</b>	<b>17,82</b>	<b>11 429,29</b>	<b>11,00</b>
- 645100 COTISATIONS URSSAF	29 914,90	5,03	25 805,35	4,43	4 109,55	15,93
- 645120 CHARGES SOCIALES S/CP	-145,00	-0,02	211,00	0,04	-356,00	-168,72
- 645200 COTISATIONS AUX MUTUELLES	2 581,86	0,43	2 459,22	0,42	122,64	4,99
- 645300 COTISATIONS AUX CAISSES DE I	10 805,88	1,82	10 639,54	1,83	166,34	1,56
- 647000 AUTRES CHARGES SOCIALES	1 134,00	0,19	1 134,00	0,19		
- 648000 AUTRES CHARGES DE PERSON	-16,80				-16,80	
<b>Charges sociales</b>	<b>44 274,84</b>	<b>7,44</b>	<b>40 249,11</b>	<b>6,90</b>	<b>4 025,73</b>	<b>10,00</b>
- 681110 DOT AMORT S/IMMOS INCORPOF	79,59	0,01	630,00	0,11	-550,41	-87,37
- 681120 DOT AMORT S/IMMOS CORPORE	249,42	0,04	389,86	0,07	-140,44	-36,02
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>329,01</b>	<b>0,06</b>	<b>1 019,86</b>	<b>0,17</b>	<b>-690,85</b>	<b>-67,74</b>
- 651000 SITE INTERNET	7 893,84	1,33	7 778,61	1,33	115,23	1,48
- 654000 PERTES S/CREANCES IRRECOL	371,45	0,06			371,45	
- 658000 CHARGES DIVERSES GESTION (	10,21		1,91		8,30	434,55
<b>Autres charges</b>	<b>8 275,50</b>	<b>1,39</b>	<b>7 780,52</b>	<b>1,33</b>	<b>494,98</b>	<b>6,36</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>647 004,41</b>	<b>108,76</b>	<b>602 855,19</b>	<b>103,41</b>	<b>44 149,22</b>	<b>7,32</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-50 096,99</b>	<b>-8,42</b>	<b>19 530,02</b>	<b>3,35</b>	<b>-69 627,01</b>	<b>-356,51</b>
<b>Résultat financier</b>						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-50 096,99</b>	<b>-8,42</b>	<b>19 530,02</b>	<b>3,35</b>	<b>-69 627,01</b>	<b>-356,51</b>
- 671200 PENALITES ET AMENDES			306,00	0,05	-306,00	-100,00
<b>Charges exceptionnelles</b>			<b>306,00</b>	<b>0,05</b>	<b>-306,00</b>	<b>-100,00</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>			<b>-306,00</b>	<b>-0,05</b>	<b>306,00</b>	<b>100,00</b>
- 695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES			17 875,00	3,07	-17 875,00	-100,00
<b>Impôts sur les bénéfices</b>			<b>17 875,00</b>	<b>3,07</b>	<b>-17 875,00</b>	<b>-100,00</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-50 096,99</b>	<b>-8,42</b>	<b>1 349,02</b>	<b>0,23</b>	<b>-51 446,01</b>	<b>NS</b>
<b>Contribution volontaires en nature</b>						
<b>Total des produits</b>						
<b>Total des charges</b>						

## UNASA – ASSEMBLEE GENERALE 10 NOVEMBRE 2023

### Estimation des résultats de l'exercice 2023 :

- Les produits des cotisations de 2023 sont globalement en ligne avec le budget et s'élèveront à 300 k€.
- Les produits de la documentation sont légèrement supérieurs au budget +13 k€, et sont équivalents à ceux constatés en 2022.
- Les produits des réunions techniques sont plus élevés que le budget (+37 k€) et dépendent de la participation des associations membres et s'élèveront à 117 k€ contre 173 k€ en 2022.
- Au final, le total de nos produits devrait se situer à 500 k€ environ, contre 465 k€ au budget, mais en retrait par rapport à 2022 (569 k€).
  
- Nos charges externes sont estimées à 420 k€, contre 363 k€ au budget, par rapport à 524 k€ en 2022.

Les principaux écarts par rapport au budget sont :

- Charges des réunions techniques + 37 k€ (montant compensé par la facturation correspondante)
  - Charges de salon + 5 k€
  - Charges de documentation + 5 k€
- Sur ces bases le résultat prévisionnel sera déficitaire de 11 k€ contre un déficit budgété de 8.5 k€, à comparer à un déficit de 50 k€ constaté en 2022.

### Hypothèses retenues pour le Budget 2024

- Compte tenu de la structure de nos charges, essentiellement fixes, le budget prévisionnel se présente ainsi :
  - Charges externes (hors réunions techniques) pour 263 k€ contre 298 k€ estimé pour 2023. La baisse prévue concerne principalement 2 postes, la prise en charge pour l'assemblée (diminution du nombre d'associations) et de la baisse du montant des indemnités de bureau.
  - Les charges liées aux réunions techniques sont maintenues à 80 k€ (elles n'ont pas d'incidence sur le résultat compte tenu du mode de facturation).
  - Les charges de personnel estimés à 102 k€.
  - Le total de nos charges hors réunions techniques s'élèverait à 367 k€.
  
- Nos cotisations individuelles n'ont pas évolué depuis la décision de l'AGO de 2011 qui a fixé la cotisation à 2 € par adhérent (contre 1.90 € précédemment) il en est de même du plafond qui est fixé à 9 000 € depuis 2011.

- Le forfait documentation a été augmenté par l'AGO de 2015 pour passer de 0.30 à 0.40 € par adhérent.

Ce maintien du niveau de cotisations pendant une longue période a pu être réalisé grâce à l'augmentation des effectifs cotisants :

2015		204 983	
2016		209 597	2,25%
2017		213 455	1,84%
2018		225 517	5,65%
2019		235 785	4,55%
2020		218 215	-7,45%
2021		222 091	1,78%
2022		223 970	0,85%
2023		221 344	-1,17%
2024	Estimé	166 008	-25,00%

En raison du caractère fixe des charges de notre structure et pour continuer à assurer ses missions auprès de ses adhérents, il est nécessaire de faire évoluer le niveau des cotisations de l'UNASA.

- La proposition est la suivante :
  - Fixer la cotisation à 2.50 € par adhérent avec un plafond porté à 12 000 €.
  - Fixer la cotisation pour la documentation technique à 0.50 € par adhérent (sans plafond).
- Fixer le minimum de cotisation annuelle sur la base des effectifs des associations au 31 août 2023 avec un appel de cotisation avant le 31-12-2023. Une régularisation interviendra en cas d'augmentation éventuelle d'effectifs au 30 juin 2024.
- En cas de vote favorable, le total des cotisations prévisionnelles de 2024 serait de 357 k€ (en fonction des données connues au 1<sup>er</sup> octobre 2023), soit un budget 2024 en déficit de 10 k€.

**UNASA**

	Année 2022	Année 2023					Année 2024
	Réalisations 2022	Total au 30/06/2023	Estimations 2ème Semestre 2023	Estimations 2023	Budget 2023	Ecart Estimations / Budget 2023	Budget 2024
Cotisations	305 976	149 932	149 932	299 864	300 000	-136	277 000
Forfait Documentation	89 405	44 177	44 177	88 354	75 000	13 354	80 000
Réunions Webinaire et techniques	173 990	67 900	50 000	117 900	80 000	37 900	80 000
Autres refacturations							
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>569 371</b>	<b>262 009</b>	<b>244 109</b>	<b>506 118</b>	<b>455 000</b>	<b>51 118</b>	<b>437 000</b>
Revenus des CAT							
Reprise sur provisions pour créances douteuses							
Reprise sur provisions pour risques et charges							
Transfert de charges et autres produits	2 003	9		9		9	
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>	<b>2 003</b>	<b>9</b>		<b>9</b>		<b>9</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>571 374</b>	<b>262 018</b>	<b>244 109</b>	<b>506 127</b>	<b>455 000</b>	<b>51 127</b>	<b>437 000</b>
Fournitures administratives et petit équipement	2 067	1 875	983	2 858	3 000	-142	3 000
Loyers	9 900	4 950	4 950	9 900	10 000	-100	10 000
Réunions (AG, CA, Interfédérations,...)	104 121	18 555	59 530	78 085	75 000	3 085	67 000
Réunions Webinaire et techniques	174 233	67 900	50 000	117 900	80 000	37 900	80 000
Assurances, documentation, informatique et divers	16 771	4 265	10 292	14 557	12 000	2 557	14 000
Données statistiques	12 000		12 000	12 000	12 000		12 000
Honoraires	36 088	8 166	6 720	14 886	15 000	-114	15 000
Lobbying	1 605		5 000	5 000	5 000		5 000
Etudes - Enquêtes	15 592	2 425		2 425	5 000	-2 575	5 000
Communications et insertions publicitaires							
Congrès et salons	5 717	10 000		10 000	5 000	5 000	5 000
Frais de déplacements	9 288	5 082	5 521	10 603	5 000	5 603	5 000
Frais de réception	2 637	983	1 200	2 183	2 000	183	1 500
Indemnité de Bureau	63 787	31 894	27 000	58 894	64 000	-5 106	45 000
Affranchissements, téléphonie et divers	3 290	3 598	3 175	6 773	8 000	-1 227	7 000
Newsletter	18 900	10 210	8 800	19 010	19 000	10	19 000
Newsletter Spéciale "Loi de Finances"							
Guide 2035	20 000	20 000		20 000	20 000		20 000
Documentation de base (Lexis Nexis)	20 000	21 000		21 000	15 000	6 000	21 000
Site internet "S'installer en profession libérale"	7 894	3 863	4 655	8 518	8 000	518	8 500
Charges diverses de gestion courante	10	2	3	5		5	
<b>TOTAL ACHAT &amp; CHARGES EXTERNES</b>	<b>523 901</b>	<b>214 768</b>	<b>199 828</b>	<b>414 596</b>	<b>363 000</b>	<b>51 596</b>	<b>343 000</b>
Impôts et taxes	1 421	503	475	977	1 500	-523	1 000
<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES</b>	<b>1 421</b>	<b>503</b>	<b>475</b>	<b>977</b>	<b>1 500</b>	<b>-523</b>	<b>1 000</b>
Salaires et charges sociales	95 820	50 967	50 084	101 051	98 000	3 051	102 000
Indemnités IRC, IL et IFC							
<b>TOTAL APPOINTEMENTS ET CHARGES SOCIALES</b>	<b>95 820</b>	<b>50 967</b>	<b>50 084</b>	<b>101 051</b>	<b>98 000</b>	<b>3 051</b>	<b>102 000</b>
Dotations aux amortissements	329	387	387	773	1 000	-227	1 000
Dotations aux provisions pour créances douteuses							
Dotations provisions pour risques et charges							
Impôts sur les sociétés							
<b>TOTAL CHARGES DIVERSES</b>	<b>329</b>	<b>387</b>	<b>387</b>	<b>773</b>	<b>1 000</b>	<b>-227</b>	<b>1 000</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>621 471</b>	<b>266 624</b>	<b>250 774</b>	<b>517 398</b>	<b>463 500</b>	<b>53 898</b>	<b>447 000</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-50 097</b>	<b>-4 606</b>	<b>-6 665</b>	<b>-11 270</b>	<b>-8 500</b>	<b>-2 770</b>	<b>-10 000</b>



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Nice, le 10 novembre 2023

Rapports du Censeur

**UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREEES**

**UNASA**

**RAPPORT DU CENSEUR**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**



27/29, Avenue de Saint Mandé | 75012 PARIS  
2, Boulevard Albert 1<sup>er</sup> | 94130 NOGENT SUR MARNE  
Tél : 01 88 40 29 30 | [contact@revela-experts.fr](mailto:contact@revela-experts.fr)



# UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREEES

## UNASA

---

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous rends compte de mes investigations sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2022 de l'Union Nationale des Associations Agréées UNASA.

Je me suis rendu au siège de l'Association, je me suis fait remettre les notes de travail du Trésorier, le grand livre et les journaux ainsi que les pièces justificatives appuyant les écritures comptables.

Je me suis assuré :

- Pour ce qui est des produits, que les associations adhérentes avaient été l'objet d'appels de cotisations conformes aux décisions du Conseil d'Administration, que ces cotisations avaient été réglées ou figuraient à l'actif en cotisations à recevoir.
- Pour ce qui est des charges, je me suis assuré par sondages que la comptabilisation les concernant était appuyée des pièces justificatives et que les dépenses avaient été engagées conformément au budget présenté à la précédente Assemblée Générale.

J'ai obtenu l'assurance de la justification de la position bancaire à la clôture de l'exercice et j'ai contrôlé le dossier social de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

J'ai également constaté que les options fiscales formulées par l'association avaient été convenablement traduites dans les comptes.

De tout ce qui précède, je conclus, en ma qualité de censeur, que rien ne s'oppose à ce que l'Assemblée Générale approuve les comptes arrêtés par le Conseil d'administration en l'état et accorde le quitus aux représentants élus.

Le Censeur,

**Frédéric ROZENFARB**

Fait à Paris, le 06 octobre 2023

**RÉVÉLA**

Experts-Comptables - Déployons vos Ambitions  
27/29 avenue de Saint Mandé  
75012 PARIS  
RCS Paris 891 848 954

**UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREEES**

**UNASA**

**RAPPORT DU CENSEUR SUR LES  
INDEMNITES PRISES EN CHARGE**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**



27/29, Avenue de Saint Mandé | 75012 PARIS  
2, Boulevard Albert 1<sup>er</sup> | 94130 NOGENT SUR MARNE  
Tél : 01 88 40 29 30 | [contact@revela-experts.fr](mailto:contact@revela-experts.fr)

[www.revela-experts.fr](http://www.revela-experts.fr)

# UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREES

## UNASA

Siège social : 36 rue de Picpus  
75012 Paris

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ma mission de Censeur, je vous rends compte des indemnités techniques des administrateurs prises en charge par l'Association :

❖ Monsieur Béchir CHEBBAH : Président

Une indemnité brute versée sous forme de salaire de 53.156 euros avec une prise en charge du forfait social.

La réalisation de prestations administratives par AGAURA : 2.500 euros HT au titre de 2021 et 2.500 euros au titre de 2022.

❖ Monsieur Eric MESSINA : Vice-Président

La réalisation des statistiques UNASA 2021 d'un montant de 12.000 euros HT à France Gestion.

❖ Monsieur Daniel FORESTIER : Vice-Président

La domiciliation du siège rue de Picpus d'un montant de 9.900 euros HT au CGA PICPUS

❖ Monsieur Phi Dominic TRAN : Trésorier

Le traitement de la comptabilité, du dossier fiscal et social d'un montant de 5.616 euros HT au Cabinet FIDURYS.

Le Censeur,

Frédéric ROZENFARB

Fait à Paris, le 6 octobre 2023

RÉVÉLA

Experts-Comptables - Déployons vos Ambitions  
27/29 avenue de Saint Mandé  
75012 PARIS  
RCS Paris 891 848 954